



Amicale Sportive et Culturelle des Retraités Ancileviens

(Association loi 1901 déclarée le 22 Janvier 1992 modifiée le 21 novembre 2011)

3, rue de l'Aurore 74940 ANNECY-LE-VIEUX ☎ 04 50 23 85 07

✉ e-mail : secretariat@ascra.fr - Site : www.ascra1.fr

Séjour Thalasso du dimanche 16 au samedi 22 juin 2024

Cure avec 11 soins de thalassothérapie, 4 soins relaxants et 5 activités bien être sur 5 jours

Soit 4 soins ou activités en moyenne par jour en alternance matinée ou après-midi, l'autre demi-journée restant libre ou avec visites et promenades proposées

Cure Essentielle

11 soins de Thalassothérapie :

- 1 gommage Suprême Océan
- 3 bains marins polysensoriels
- 3 jets marins massant
- 2 pluies marines (10 min)
- 2 enveloppements d'algues ou applications de boues marines

4 soins Relaxants :

- 1 lit hydromassant
- 3 Massages relaxants (20 min)

5 activités wellness parmi

Aquagym ou Aquabike ou Bungy Pump

Transport en car : départ le dimanche 16 juin à 6h00 et retour le samedi 22 juin vers 20h30.

Départ : Parking du cimetière des Glaisins à Annecy le Vieux

Hébergement à Hôtel Serge Blanco 4 étoiles à Hendaye. Adresse : 125, Boulevard de la Mer 64700 Hendaye. Téléphone : 05 59 51 35 35

Sont inclus dans le prix :

- Pension complète 6 nuits avec boissons comprises au déjeuner et au dîner
- Hébergement en chambres doubles
- Accès libre et illimité au SPA marin, sauna et fitness
- Pique-nique pour le jour du retour
- Assurances assistance/rapatriement, annulation et interruption de séjour 27€ (*)

Conditions d'annulation : Le règlement intérieur précise les conditions d'annulation.

Tarifs : 1800€

Chambre individuelle facultative : 214€

Prix par personne sans les 20 soins et activités : 1531€ (1^{er} ac : 515€, 2^{ème} ac : 511€ et solde 505€).

Inscription : Seuls les dossiers complets (être adhérent, bulletin d'inscription et les 3 chèques) seront retenus et ceci dans l'ordre d'arrivée.

Règlement :

- 1^{er} acompte de 605€ + ch. Individuelle facultative débité 2^{ème} quinzaine de janvier 2024
- 2^{ème} acompte de 600€ débité 2^{ème} quinzaine de mars 2024
- Solde de 595€ débité 2^{ème} quinzaine de mai 2024

(*) Assurance non remboursable